

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Excusé : M Claude JOSSERAND (pouvoir à Pierre VERNE)

Absents : MM Patrick EMERY, François GUYON

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

SUITE A DONNER A LA DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas soumettre au conseil d'Etat l'arrêt de la cour d'appel de NANCY concernant l'arrêté du 21 novembre 2012 du préfet du Jura.

OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement pour la somme de 40 000 euros pour le paiement des travaux d'accessibilité avant le vote du budget primitif 2016.

PRISE DE NON VALEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des sommes proposées par le trésor public.

BUDGET FORET DECISION MODIFICATIVE N° 5

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
61524 entretien bois et forêts	+ 2 500.00 €	
6215 personnels affectés par collectivité	+ 4 880.00 €	
7022 Coupes de bois		+ 7 380.00 €
TOTAL	7 380.00 €	7 380.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES
6218 Autres personnels extérieurs	+ 150.00 €
022 Dépenses imprévues	- 150.00 €

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
61523 (011) Entretien voies et réseaux	+ 2 000.00 €	
64168 (012) Autres	- 2 000.00 €	
INVESTISSEMENT		
2315 (041) Immos en cours install. Techniques	+ 14 831.00 €	
238 (041) Avances versées / cdes immos corpor		+ 14 831.00 €

CONVENTION POUR MANDAT DE VENTE IMMOBILIERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le mandat de vente proposé par la SARL « VAL DE SAONE TRANSACTION » pour la vente des cinq parcelles du lotissement des Corvées et autorise le maire à signer tous documents relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- VENTE DE BOIS : Tout le bois de chauffage proposé à la vente a été vendu
- CONTRAT D'OBJECTIF COFOR : Ce contrat entre l'ONF, la COFOR et l'Etat sera signé début 2016.
- ECLAIRAGE PUBLIC : Du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, l'arrêt de l'éclairage public entre 23 h et 6 h a permis une économie de plus de 1700 euros.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h.